

EXPÉDIÉ LE 01 AVR. 2016  
A Hte la Pop

**MAIRIE D'URUFFE**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION  
ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT :**

À l'occasion de la Cellule d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant (CEPARI), qui aura lieu le dimanche 10 Avril 2016

Le Maire de la Commune d'URUFFE,

Vu la demande déposée par M. FAYS Janick, chef de Corps de l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'URUFFE,

Vu l'article 131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à cette occasion des accidents et des encombrements pourraient se produire dans certaines voies ou portions de voies si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés,

**~ A R R E T E ~**

**Art. 1-** La circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, hippomobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, sont rigoureusement interdits le jour suivant :

Dimanche 10 Avril 2016 de 07 H 00 à 18 H 00 dans les rues suivantes :

- Rue de l'Eglise

**Art. 2-** Le Maire certifie exécutoires les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera :

- transmise à Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de COLOMBEY LES BELLES pour exécution
- affichée à la Maire
- notifiée à tous les habitants.

Fait à URUFFE le 18 Février 2016,

Le Maire,

